

COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL

Extrait des délibérations de la séance du 17 novembre 2022

Sous la présidence de M. Stéphane Troussel, la Commission Permanente s'est assemblée au lieu ordinaire de ses séances.

ÉTAIENT PRÉSENTS :

M. Troussel, M. Guiraud, Mme Azoug, M. Bedreddine, Mme Youssouf, M. Constant, Mme Dellac, M. Blanchet, Mme Thibault, M. Duprey, Mme Laroche, Mme Denis, M. Sadi, Mme Filhol, M. Taïbi, Mme Saïd-Anzum, Mme Girardet, M. Molossi, Mme Lecroq, M. Cranoly, Mme Maroun, M. Martin P-Y, Mme Pietri, Mme Paul, M. Monany, Mme Choulet, M. Martin S., M. Chabani

ÉTAIENT EXCUSÉS :

Mme Labbé donnant pouvoir à M. Sadi
M. Bouamrane donnant pouvoir à M. Molossi
M. Dallier donnant pouvoir à Mme Maroun
M. Bluteau donnant pouvoir à Mme Choulet
Mme Ségura donnant pouvoir à M. Martin P-Y
Mme Lagarde donnant pouvoir à M. Chabani

ÉTAIENT ABSENTS :

M. Monot



Délibération n° 10-02 du 17 novembre 2022

REVERSEMENT AUX COMMUNES DE TREMBLAY-EN-FRANCE ET DE PIERREFITTE-SUR-SEINE D'UNE PARTIE DES RECETTES PERÇUES PAR LE DÉPARTEMENT AU TITRE DE LA GESTION DE CENTRES DE VACCINATION CONTRE LA COVID-19 – CONVENTIONS.

La commission permanente du conseil départemental,

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu le Code de la santé publique,

Vu la délibération du Conseil départemental n° 2021-VII-24 du 1^{er} juillet 2021 lui donnant délégation,

Vu sa délibération n°10-04 du 25 novembre 2021 approuvant notamment les conventions relatives au fonctionnement des centres de vaccination contre le Covid 19 de Tremblay-en-France et de Pierrefitte-sur-Seine,

Vu la convention relative au fonctionnement du centre de vaccination de Tremblay-en-France (1744) contre la COVID-19 en date du 16 décembre 2021,

Vu la convention relative au fonctionnement du centre de vaccination de Pierrefitte-sur-Seine (621) contre la COVID-19 en date du 25 novembre 2021,

Sur le rapport du président du Conseil départemental,

après en avoir délibéré,

- ATTRIBUE à la commune de Tremblay-en-France une subvention de 187 754 euros, au titre de sa participation au fonctionnement du centre de vaccination contre le Covid 19, situé sur son territoire ;

- ATTRIBUE à la commune de Pierrefitte-sur-Seine une subvention de 13 567 euros, au titre de sa participation au fonctionnement du centre de vaccination contre le Covid 19, situé sur son territoire ;



- APPROUVE les conventions de reversement d'une partie des recettes versées par l'ARS au Département pour le fonctionnement des centres de vaccination concernés, dont projets ci-annexés ;

- AUTORISE M. le Président du Conseil départemental à signer lesdites conventions, au nom et pour le compte du Département.

Pour le président du Conseil départemental
et par délégation

Adopté à l'unanimité : ✓	Adopté à la majorité :	Voix contre : 0	Abstentions : 0
Date d'affichage du présent acte, le		Date de notification du présent acte, le	Certifie que le présent acte est devenu exécutoire le

Le présent acte peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Montreuil dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou publication.